Conte type nº 366

RENDS-MOI MA JAMBE

Aa. Th. : THE MAN FROM THE GALLOWS (L'HOMME DE LA POTENCE). — Grimm, n° 211, DER MANN VOM GALGEN (id.).

Version gasconne. - LA GOULUE

(Abrégée)

Un homme et une femme ont une fille si goulue qu'elle ne pense qu'à manger de la viande crue. Ses parents allant un jour à la foire lui demandent ce qu'elle désire.

- Rapportez-moi de la viande crue.

Leurs affaires faites, le père et la mère veulent acheter de la viande mais il est tard, et aucun boucher n'en a plus. Alors, ils vont dans un cimetière et coupent la jambe gauche d'un mort enterré le matin même.

La goulue se jette sur le morceau qu'on lui rapporte, mange toule

la chair, casse les os et suce la moelle.

Toute la nuit, on entend dans la maison une voix qui crie :

- Rends-moi ma jambe! (bis).

Le lendemain, tous trois vont travailler aux champs. Le père ayant oublié son couteau renvoie sa fille le chercher. Quand elle entre dans la maison, elle trouve, pendu à la crémaillère de la cheminée, un mont à qui il manque une jambe.

- Goulue, dit-il, allume le feu et fais chauffer de l'eau.

Quand c'est fait :

- Goulue, lave-moi ma jambe droite.

La goulue lave la jambe droite.

- Goulue, lave-moi la jambe gauche.
- Tu n'en as pas.
- Qui me l'a prise?
- Je ne sais pas.

— Moi je sais. Ton père et ta mère m'ont déterré. Ils m'ont coupl la jambe gauche, et tu l'as mangée.

Alors le mort emporta la goulue dans sa fosse et la mangez.

Conté par Catherine Sustrac, de Cauzac (Lot-et-Garonne). D'autres conteurs appellent ce récit La jambe crue. Bladé. C. pop. rec. en Agenais, 1873. 29 = C. pop. de la Gascogne, II, 328.

ÉLÉMENTS DU CONTE

I. La mutilation du cadavre ou le pillage de la tombe. — A : un homme; A1 : une femme; A2 : ayant trois filles; A3 : prend (prennent) une jambe; A4 : une autre partie du corps; A5 : d'un cadavre; A6 : dans un cimetière; A7 : d'un pendu; A8 : d'un autre.

B: C'est pour une fille; B1: un autre enfant; B2: à qui il(s) a (ont) puen de la viande; B3: qui en a demandé; B4: il(s) n'a (ont) pu en

trouver; B5 : il(s) a (ont) oublié; B6 : autre.

C: Un serviteur; C1: un autre; C2: prend dans une tombe; C3: la jambe d'or d'un cadavre; C4: autres objets; C5: par cupidité; C6: la suite d'un pari.

II. La réclamation et la vengeance du mort. — A : On entend le mort la nuit; A1 : à un autre moment; A2 : qui réclame ce qu'on lui a volé; A3 : on abandonne la maison qu'il hante; A4 : la personne qui a mangé la chair revient chercher un objet à la maison; A5 : rentre dans sa chambre; A6 : y voit le mort; A7 : il réclame ce qu'on lui a pris; A8 : le mort la tue; A9 : l'emporte et la mange; A10 : on rend son bien au mort.

B: Le voleur avertit le curé; B1: qui lui dit de reporter ce qu'il a pris; B3: autres prescriptions ou pratiques; B4: le voleur reporte ce qu'il a volé; B5: exécute prescriptions du curé; B6: est tué; B7: est

libéré de ses tourments: B8 : autre.

LISTE DES VERSIONS

- 1. COSQUIN. C. Lor., nº 41, II, 76. Le pendu. I : A (ayant 5 ou 6 enfants), A4 (cuisse), A7, B, B3, B5 (alors qu'il a acheté parures demandées par les autres). II : Un homme n'ayant qu'unc cuisse vient le soir dans la chambre de la fille, A7.
- 2. R.T.P., IV, 1889, 457. Beauce. T. g. I: A, A2, A3 (vole jambe et jambon dans boucherie), B (aînée qui cuisine), B6 (a dépensé tout son argent au cabaret). II: A1 (quand on ouvre la marmite où cuit la viande, puis à table à chaque bouchée), A2 (« Rends-moi ma jambe et mon jambon »), A3, A4 (une des 3; la poêle), A6 (vieille femme qui se chausse et prie la fille de lui mettre ses bas). « Vous n'avez qu'une jambe. Tu m'as mangé l'autre. »
- 3. ROUSSEY. Bournois, 196. La jambe d'or. Fils de seigneurs ayant jambe d'or meurt. C1 (nourrice), C2, C3, C5. II: A, A2 (nourrice (bis), « Rends-moi ma jambe d'or » (bis), A10 (la nourrice lui jette la jambe à la figure: Tiens, la voilà).
- 4. Ms. MILLIEN-DELARUE. T. g. I : A, A3, A5 (trouvé sur route), B6 (pour sa femme), B3. II : A, A2, A3, A7 (poéle), A6 (tenant la poêle et se graissant la jambe). Elle s'enfuit.

- 5. Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou, VI, 1891, 243. Le suaire volé I : C (homme hardi), C2, C4 (suaire, puis croix, puis bijoux). II : A, Aq (1° fois : Rends-moi mon suaire (ter); 2° : Rends-moi ma croix (ter), etc.), L'homme a peur. B, B1, suaire déchiré : « Recouds mon suaire. » Le coud retourne. Le diable emporte l'homme.
- 6. SOUVESTRE. Derniers Bretons (1re éd. seulement, 1836), I, 72. Le drap mortuaire. Lit. (Voir vers. de Luzel. Lég. chrét., presque identique.)
- 7. FOUQUET. Lég. C. Morbihan, 95. S. t. I : C (et servante), C2 (de leur jeune maîtresse), C4 (bijoux, suaire), C5. II : A, A2, B, B1, B3 (y vont avec buis bénit). On n'a retrouvé que chapeau, chapelet et buis.
- 8. (Var.). CERNY. Saint-Suliac et Trad., 46. La jeune fille du cimetière. I : 3 jeunes filles voient 3 nuits de suite jeune fille priant sur tombe; une lui prend sa coiffe. II : C'est une morte. A, A2 (« Rends-moi ma coiffe », bis), B, B1, B4. La jeune fille qui a pris la coiffe trouvée morte le lendemain au cimetière 1.
- 9. LUZEL. Lég. chrét., II, 155. Le linceul des morts. I : Jeune fille traver. sant cimetière trouve linceul vers tombe de sa mère. L'emporte. —II : A (voix de sa mère, A2 (« Rends-moi mon linceul » (ter); 3 nuits de suite, voix de plus en plus terrible. B, B1, B4, B6 (emportée dans la tombe).
- 10. LE BRAZ. Lég. Mort, I, 293. Le linceul de Marie-Jeanne. I : A, AI. Prennent draps d'une vieille fileuse morte et l'ensevelissent sans linceul. II : A, A2. « Il me faut mon linceul » (ter), B, B1, B4, B5, B7.
- 11. In., ib., I, 304. La bague du capitaine. I : Cr (jeune couturière), C2 (tombe d'un capitaine inconnu naufragé), C4 (bague d'or; coupe le doigt avec les dents pour l'avoir), C5. II : Les jours suivants, le mort sort sa main de la tombe, le doigt replacé et tendu. La couturière qui souffre effroyablement des dents rapporte la bague; la main rentre.
- 12. SÉBILLOT (P. Y.). C. Lég. Gouaree, 10. La tête de mort. I : A, A (tête), A5, A6, C6. II : A, A2, B, B1, B4, B8 (battu par esprit; devient fou).
- 13. SÉBILLOT. Trad. et Sup. H^{te}-Bret., I, 25g = R.T.P., XIII, 5g2. Petite fille emporte petit os trouvé dans cimetière. Rentrée, entend voix : « Rendsmoi mon os! »
- 14. In. Lit. or. Htc.Bret., 195 = R.T.P., XIII, 594. I : Jeune fille ayant promis linccul à son amie qui mcurt, oublie; rapporte linccul trouvé cimetière.

 II : A, A2, B, B1, B4. Son amie morte vient se poser sur le linccul et disparaît.
- 15. Ip. C. Hb-Bret., I, 303. Le drap mortuaire. I : Couturière trouve drap sur une tombe et l'emporte. II : A1 (tout le long du chemin), A2, « Rendbmoi mon suaire », B, B1, B3 (si tête de mort se pose sur suaire, le coudre), B4, B5, B8. La couturière meurt de peur.
 - 16. R.T.P., XVIII, 1903, 361, Hto-Bret. Le pendu qui a perdu sa cuisse
- 1. Ce récit mêle éléments de notre conte et un récit légendaire que l'on retrouve et toute la Fr. : La coiffe de la morte. V. Sébillot, F. L. Fr., IV, 133 et Ms. Millien (3 vers.). Dans le deuxième récit, la coiffe emportée devient à la maison une tête de mort qu'il faut reporter.

- 1: A, A2, A4 (cuisse), A7, B (pour ses 3 filles), B3, B5. II: A, A2, A3, A4 (la plus jeune désignée à la courte-paille, chaudron), A6 (il se lave les pieds dans chaudron). Discussion: « Donne-moi mon chaudron. Donne-moi ma cuisse », A8, A9.
- 17 (Var.). Ms. HAVARD, Ille-et-Vil., 49. C. des trois veaux d'or. 2 orphelines achètent 3 petits veaux d'or. Qui mourra la 1^{re} en aura 2 en son cercueil. La survivante n'en met qu'un, va habiter ailleurs, oubliant son trépied, revient le chercher, trouve sa sœur qui se lave les pieds dans chaudron chauffant sur le trépied, et qui lui dit : « Rends-moi mon veau d'or. » La morte emmène sa cœur dont on ne retrouve que les 2 sabots.
- 18. BLADE. C. Agenais, 29 = C. Gasc., II, 328. (Vers. type donnée ciassus).
- 19. In. Gascogne, II, 324. La jambe d'or. I : C, C2, C3 (de sa maîtresse), C5. II : A, A2, A10, A8, A9.
- 20. Ms. PERBOSC-CÉZERAC, n° 39. Le pendu. I: A, A1, A4 (cuisse), A7, B (restée à la maison alors que parents vont à la noce), B2, B5. II: A1 (voix du dehors, quand ils mangent), A2. Père, puis mère vont voir : rien; alle y va, A8, A9.
- 21. In., nº 40. T. g. I: A, A1, A3, A8 (d'un boiteux rencontré au retour), B1 (garçon), B2 (qu'ils doivent rapporter de la noce), B5. II: A, A2.
- 22. Revue félibréenne, 1890, 41. La jambe d'or. I : C (et servante), C2, C3 (de l'enfant de leur maître), C5. II : A, A2. Le père exécute les 2 voleurs.
- 23. Le Cadet de Gascogne, n° du 20 avril 1929. Les poumons. I : Une jeune fille, A4 (poumons), A5 (de sa mère), A6. II : A, A2, A9.
- 24. Ms. A. de FÉLICE. Ilots fr. U.S.A. (Nouvelle-Angleterre). Jambe d'or. I: Cr (un voleur), C2, C3, C5. II: 2 camarades déguisés en fantômes crient: « Rendez-moi ma jambe d'or » (ter). Fuite du voleur qui jette la jambe.
- 25. PEGUY. Cah. Quinzaine (13° cah. de la 11° série, 1910). Les Milliet, 43. Lit. non loc. Un cavalier n'ayant pas mangé depuis 3 jours voit un pendu, lui coupe une jambe et reprend sa route, mais une voix faible d'abord, puis de plus en plus forte et à la fin avec un bruit de tonnerre dit : « Rends-moi ma gigue, »

*

Extension: Europe nordique et occidentale, Amérique.

* *

Les récits qui se rattachent à ce type se présentent, tantôt sous forme de contes, tantôt sous forme de légendes localisées. Ils présentent une certaine variété quant à la nature de l'objet prélevé sur le mort : chair, os, jambe d'or, linceul, vêtements, bijoux, mais tous ont ce trait du mort qui réclame ce qu'on lui a pris. Ils semblent nés de la croyance qu'il faut respecter les morts et ce qui leur appartient, sinon ils sortent de leur tombe pour reprendre leur bien et peuvent infliger au coupable un terrible châtiment.